

ÉCONOMIE

La société Basis monte en puissance et vise la création de six emplois

Spécialisée dans la haute puissance électronique, la société Basis a investi dans une nouvelle activité afin de se développer. Et devrait créer six emplois sur trois ans.

M.FO.



De 17 employés, la société pourrait passer à 23 d'ici trois ans.

Elle fait partie de ces entreprises confidentielles du Saint-Quentinois. Et qui a pourtant une clientèle allant de l'armée à Areva, en passant par le CNRS (Centre national de recherche scientifique). Basis EP, spécialisée dans la haute puissance électronique depuis 2013, veut désormais développer son marché international.

« On prend l'énergie des réseaux et on la transforme en courant continu, en courant alternatif », explique Patrice Pieranti, président. La société réalise ainsi des « systèmes de rechargement des batteries de sous-marins nucléaires », cite en exemple son dirigeant. Ou des « systèmes qui rentrent dans la fabrication de tubes électroniques pour les radars ».

SE TOURNER VERS L'INTERNATIONAL

Une activité qui a toujours été « *bénéficiaire* », assure Patrice Pieranti. La société a été rachetée en avril 2015, en raison de la faillite du groupe Brochot, à qui elle appartenait. Les salariés et le président l'ont reprise à 30 % ; deux actionnaires se sont ajoutés : Picardie investissement (30 %) et Moret (40 %). « *Ça nous a permis de réaliser 3 millions d'euros sur un petit neuf mois. On pense faire 4 millions cette année.* »

Aujourd'hui à 17 employés, l'entreprise devrait créer six postes d'ici trois ans. Une augmentation de l'effectif en raison du rachat récent d'un pan d'activité d'Eurofeedback. « *C'est une société basée dans le sud de Paris qui fait des systèmes similaires aux nôtres, mais de très petites puissances* », indique le dirigeant. À savoir ceux qui « *vont rentrer dans la fabrication d'éléments qui vont dans l'espace pour la communication et les petits radars* ».

L'acquisition permet ainsi à Basis d'élargir sa gamme d'activités alors qu'elle vise les 10 millions d'euros de chiffre d'affaires d'ici trois ans. Une acquisition possible grâce à un coup de pouce de la Région via « *une avance remboursable de 150 000 euros* ». La prochaine étape, désormais, est « *d'essayer de se développer à l'international* ».

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)